

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la <u>demande de lotissement</u> présentée par la société à responsabilité limitée BCR pour le compte des consorts KANDEL portant sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les n° 966/3599, 966/3597, 966/3598, 961/3595, 966/3606, 961/3807, 961/3757, 961/3756 et 952/3808 et tendant à réunir les parcelles en deux lots

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 11 juillet 2024, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 24 juillet 2024 le Bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 24 juillet 2024 le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre des Affaires Intérieures conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.